

La CGT **Du hors travail au » cadre de vie »**

Danièle Tartakowsky Historienne. Université Paris VIII

C'est en octobre 1984, soit peu ou prou au terme imparti à notre réflexion que se réunit pour la première fois la commission confédérale du cadre de vie. Dans son rapport introductif, René Dejardin l'inscrit dans le droit fil du « secteur cadre de vie » mis au place au sein du bureau confédéral au terme du 41^e congrès et placé sous la responsabilité de Lydia Brovelli en soulignant, du reste, que « nous ne partons pas de rien¹ ».

Cette communication s'essaye à retracer la généalogie de cette instance nouvelle. Elle tente de cerner le pourquoi des liens, -tenus-, qu'elle entretient avec 1968 et de l'appropriation tardive de ces questions, rapportée à celle d'autres acteurs sociaux. Elle se fonde sur la lecture des congrès confédéraux et de leurs documents préparatoires auxquels on a adjoint quelques cartons des archives de l'URIF et d'autres, émanant des archives de l'IHS et répertoriés sous l'intitulé « cadre de vie »². La nature de ces sources condamne à une approche presque exclusivement confédérale dont les conclusions seraient à l'évidence réévaluées par toute étude menées à d'autres échelles³.

La CGT et le hors travail à la veille de 1968

Dans le programme d'action qu'elle adopte au terme de son 36^e congrès, en juin 1967, la CGT retient un certain nombre de points relevant de ce qu'on peut qualifier de hors travail si on entend par là ce qui déborde l'espace-temps de l'entreprise. Il en va ainsi du droit à la santé, de la revendication d'une indemnité de transports, de la question du logement, de la « réforme démocratique de l'enseignement » et de « l'organisation des loisirs », pour la plupart inscrits de longue date dans le champ d'action du mouvement syndical. Ces préoccupations qui, l'enseignement excepté, relèveront tous du champ de compétence de la commission confédérale du cadre de vie, parfois sous d'autres intitulés, sont en 1967 du ressort de secteurs distincts. Dans l'organigramme du bureau confédéral, le logement incombe au secteur social, au même titre que la sécurité sociale, les allocations familiales, l'hygiène et la sécurité au travail et les retraites (René Buhl), les « problèmes de la culture » coexistent avec les CE et les problèmes de l'Europe (Livio Mascarello) et l'enseignement, assez naturellement, avec la jeunesse, la laïcité et l'apprentissage (André Merlot). Cette appréhension du social (et non de la société) s'inscrit dans le droit fil de celle qui a pris corps à la faveur de la séquence 1936-1945. En 1936, la question de la culture et des loisirs s'est affirmée pour un appendice obligé de la conquête d'un temps libéré et de la volonté commune à Léo Lagrange et au mouvement syndical de faire de ce « temps libéré [...] autre chose qu'un temps de non travail ». La santé, les transports, le logement et l'enseignement, aussi bien, relèvent pour eux de « notion familière à tout syndicaliste : les conditions de la reproduction élargie de la force de travail »⁴. Et c'est naturellement aux organisations et

¹ Archives IHS, cadre de vie, sans date. CGT, commission confédérale du secteur cadre de vie, 11 et 12 octobre 1984, texte dactylographié. (souligné dans le texte)

² Quatre cartons pour la période ici concernée.

³ Cf par exemple, Sylvain PATTIEU, "Mouvement syndical et tourisme populaire en France, 1945-années 1980, Le cas de Tourisme et Travail », thèse de doctorat, Université Paris 8, 2007.

⁴ Roland Foucard, collaborateur du Bureau confédéral, responsable du tourisme social, tribune de discussion du 41^e congrès, *Le peuple*, N°1130, 11-24 avril 1982. Il nous paraît significatif de l'héritage dans lequel sa pratique

institutions nées de cette même séquence 1936-1945, qualifiées d'« associations démocratiques et laïques de loisirs, sportives, vacances et culturelles (sic) »⁵ et, bien sur, aux CE qu'il incombe au premier chef de se saisir de la plupart de ces questions. En s'inscrivant dans ce qui constitue, à cet égard, une tradition.

Les événements de 1968 n'induisent aucune mutation radicale mais obligent à certaines réévaluations.

1968-1969 : des interpellations inédites

1936 et 1968 ont pareillement brouillé les frontières du politique et du social et contribué à repenser les relations du travail et du hors travail. Selon des modes, cependant, sensiblement distincts. La CFDT, quasi contemporaine de cet ébranlement que fut mai-juin 1968 et dont l'émergence constitue peut-être un élément précurseur⁶, puis les « nouveaux mouvements sociaux » qui se structurent peu après sont en phase évidente avec certaines des aspirations « qualitatives » ou culturelles (pris en un sens sensiblement différent de 1936) qui se sont alors exprimées. Celles-ci se caractérisent par une remise en cause de la centralité de valeur travail et du productivisme qu'elles jugent antagoniques à l'épanouissement de la personne, de la qualité de la vie, au respect des droits de la personne et la protection de l'environnement⁷. La CGT dont la culture politique s'est trempée au feu de cette révolution culturelle d'une autre espèce née des combats de 1936-1945 et de leurs acquis⁸ a bien au contraire toujours lié intimement l'émancipation sociale et le développement des forces productives. Elle se reconnaît d'autant moins aisément dans ces aspirations nouvelles que certains de ceux qui s'en réclament la prennent alors même pour une de leurs cibles majeures. Son 37^e congrès se ressent de cette tension. Il accorde une attention soutenue à la culture et aux « catégories » dont la CGT a saisi l'importance stratégique dès avant que les événements de mai-juin n'en confirment la centralité : femmes, jeunes⁹, cadres et, sans rapport aussi évident avec 68, immigrés¹⁰. Sans cependant modifier son approche de ces questions ou « catégories ». La CGT se refuse à tenir les jeunes ou les femmes pour des catégories homogènes qui feraient abstraction du statut social de ceux et celles qui les composent et ne veut connaître de jeunes et de femmes que *travailleurs* ou *travailleuses*¹¹ (quand même un intervenant évoque le « droit des jeunes dans le travail et dans la vie »¹²). Elle prête une

lui vaut de s'inscrire qu'il soit un des rares à user de la notion de « hors travail » (avant un réemploi confédéral en 1983, abordé plus loin).

⁵ Selon l'expression utilisée lors du 37^e congrès auquel assistent Tourisme et travail, Travail et culture, la FSGT, Télé-Liberté et le CDLP. Même désignation au 38^e congrès.

⁶ Franck Georgi, *l'invention de la CFDT, 1957-1970*, Editions de l'Atelier, 1995

⁷ Frank Georgi (dir.), *Autogestion ; La dernière utopie ?* Publications de la Sorbonne, 2003

⁸ Michel Margairaz, Danielle Tartakowsky, *L'avenir nous appartient. Une histoire du Front populaire*, Larousse, 2006

⁹ Dans le bureau confédéral issu de ce congrès, le secteur jeunesse s'autonomise des questions de l'enseignement et se voit doté de cette structure nouvelle qu'est le CCJ (Allamy, Sainjon)

¹⁰ Cf. les conférences nationales de la CGT, 1967-1969, in *La voix du peuple, supplément au courrier confédéral* n°188, 18 septembre 1969

¹¹ Intervention de Jean Sainjon au 37^e congrès : « Les problèmes de la jeunesse ne sont pas, sur le fond, séparés des problèmes de l'ensemble de la classe ouvrière. Les revendications particulières des jeunes sont étroitement liées aux revendications générales de l'ensemble des travailleurs ». En 1967, Madeleine Colin est en charge d'un secteur intitulé : « revendication, organisation des femmes ». En 1969 Celui dont Christiane Gilles assure la responsabilité devient « femmes travailleuses » puis, en 1975, « main d'œuvre féminine ». Il faut attendre 1978 pour que l'intitulé s'élargisse en « secteur féminin et employées » ; avant d'en revenir à « femmes salariées » en 1982 et 1985.

¹² Intervention de Jean Luc Destrem au 37^e congrès

attention soulignée à la culture mais inscrit sa démarche dans le droit fil de tout un héritage¹³ tout en reconnaissant implicitement dans l'une des résolutions adoptées par le congrès qu'elle est soumise sur ce terrain à des attaques qu'elle entend contrer¹⁴. Le programme d'action qu'elle adopte congrès retient dans les mêmes termes ceux des champs d'action qui ont retenu notre attention s'agissant du précédent¹⁵.

Cette faible autonomisation de ce que d'autres vont nommer les « questions de société » doit bien sûr aux cadres cognitifs de la CGT et la place, centrale, qu'ils confèrent aux rapports de production. Elle est amplifiée par la stratégie politique antimonopoliste dans laquelle la confédération se reconnaît alors. Le caractère globalisant d'une stratégie qui dénonce un seul et même adversaire (le capitalisme monopoliste et le gaullisme qui en est l'expression politique) et entend lui substituer une alternative politique conférant un rôle majeur à l'Etat, démocratisée ne saurait accorder grand crédit à des démarches qui s'autorisent du « tout est politique »¹⁶ pour imaginer des raccourcis par le social, de surcroît sectoriels. Entre l'espace-temps de l'entreprise et du travail (éventuellement étendus à ce que la CGT appréhende en terme d'appendices de cet épicycle) et le pouvoir d'Etat que la gauche unie se doit de conquérir pour en transformer les effets globaux, la société, comprise comme une sphère autonome propre à construire comme à requérir des acteurs qui le soient aussi demeure un impensé.

C'est pourtant entre 1972 et 1977, soit l'apogée de la stratégie d'union de la gauche autour d'un programme commun de gouvernement, que la notion de « cadre de vie », étrangère au lexique de la CGT comme à son mode de pensée, fait irruption dans le vocabulaire confédéral.

L'irruption du « cadre de vie »

Lors des 38^e et 39^e congrès, des membres du bureau confédéral tiennent à réaffirmer le primat du statut de travailleur (et du travail) à l'encontre de ceux qui paraîtraient l'oublier. André Allamy rappelle que « la jeunesse n'est pas une classe en elle même [...]. Elle est naturellement répartie dans les différentes couches de la société »¹⁷. Le rapport d'activité présenté devant le 39^e congrès contient des développements similaires s'agissant des femmes¹⁸. Du moins cette centralité réaffirmée des rapports de classe s'accompagne-t-elle de

¹³ A propos d'une exposition organisée par Travail et culture en mars 1969 : « les travailleurs sont capables d'utiliser leur temps libre dans une activité culturelle » ; compte rendu du 37^e congrès, p. 41.

¹⁴ Résolutions du 37^e congrès, *La CGT et les activités culturelles* : « pour réaliser la politique de diffusion de la culture en direction des travailleurs, il est indispensable que les animateurs aient la connaissance des aspirations, des préoccupations et des valeurs propres de la classe ouvrière. Il est souhaitable qu'un grand nombre d'animateurs soient issus de la classe ouvrière et demeurent en étroite contact avec elle et la CGT, *Le Peuple*, n° 833-834, 16 novembre-15 décembre 1969, p 91

¹⁵ Droit à la santé, famille (augmentation des prestations familiales), logement, réforme démocratique de l'enseignement, « organisation des loisirs et de l'action culturelle en direction des masses ».

¹⁶ Intervention de André Sainjon au 37^e congrès : « il faut parler franchement aux jeunes. Leur dire que pour parvenir à un changement de société, le chemin sera encore rude et parfois difficile ». AD 93, 49 J 38, 2^e congrès de l'USRP, octobre 19, texte dactylographié : 70 : dans son intervention dactylographiée, le secrétaire de l'UD des Hauts-de-Seine a écrit : « les UL ont grandi mais des incompréhensions demeurent sur l'importance politique des UL ». Le terme « politique », raturé, a toutefois été remplacé par la note manuscrite suivante « économique, social, juridique ». Un peu plus loin, le terme « politique » a été pareillement rayé dans la phrase « [la région qui est] une réalité économique, une réponse construite par les acteurs sociaux : elle ouvre un espace d'affirmation ~~politique~~ ».

¹⁷ Intervention au 38^e congrès

¹⁸ « Pour les femmes [...], il est parfaitement illusoire de parler de politique de la famille et de la natalité sans s'attaquer à cette question cruciale des conditions de vie et de travail des femmes. [...] Le gouvernement et le patronat se sont bien gardés d'aborder ces problèmes dans le cadre de l'année internationale de la femme [...].

certaines infléchissements. « Ce qu'il y a de nouveau à notre époque, c'est que la jeunesse dans son ensemble possède des caractéristiques qui lui sont propres et communes et qui peuvent lui permettre de jouer un rôle original dans les grandes luttes engagées » ajoute André Allamy qui reconnaît qu'elle est sensible à la « séduction gauchiste » et invite, en conséquence, à prêter l'attention « à la façon dont nous nous adressons à elle »¹⁹. Les conditions de « vie » des femmes sont, quant à elles, mentionnées avant leurs conditions de travail. La question du « cadre de vie » définie, ici, comme la lutte contre « ce que l'on appelle les « nuisances » » fait, pour elle, son entrée dans le programme d'action du 38^e congrès au prix d'un rappel qui se veut une réponse implicite à certains des mouvements environnementaux qui s'affirment alors, propre à conforter la CGT dans ses fondamentaux : « Ce n'est pas la 'vie moderne' qui en est responsable. Le grand responsable, c'est l'anarchie d'un système basé sur le profit, qui gaspille les biens naturels et néglige les besoins fondamentaux de l'homme »²⁰. En 1972, c'est toutefois sous l'intitulé de « environnement » que la question vient s'inscrire dans les secteurs de travail du bureau confédéral²¹. Lors du 39^e congrès, les aspirations en matière d'enseignement, de culture, de sports et de loisirs sont abordées dans le programme d'action sous l'intitulé globalisant : « la formation et le développement de l'homme » (qui présente un caractère plus universel quand même le texte n'ignore naturellement pas la question des rapports de classe) . Les questions afférant aux équipements collectifs sanitaires et sociaux (par quoi le rapport entend le logement, les transports et la circulation, la santé, les équipements sociaux et l'action sociale mais également le cadre de vie dont on use cette fois sans guillemets en attestant, par là, d'une acclimatation du terme) sont, pour elles, intégrées dans une rubrique intitulée « les conditions de vie ». On assiste donc à un évident rééquilibrage dans la perception de société. La confédération ne saurait évacuer ou minorer le rôle central et structurant du travail qui lui est consubstantiel mais accorde du moins une importance accrue à la « vie » comme au « cadre de vie », comme attesté par le slogan titre de ce congrès : « pour les revendications. Pour une vie nouvelle ».

La territorialisation du social : un facteur de réévaluation

Ces réévaluations ne doivent pas exclusivement aux initiatives que d'autres ont engagées sur ce terrain à partir d'approches souvent antagoniques du travail et de la société, en contraignant la CGT à la défensive, perceptible dans certaines de ses assertions. Certains de ses militants doivent aux responsabilités qu'ils assument dans certaines institutions, tel le CES²², ou aux problèmes inédits qu'ils rencontrent sur de nouveaux champs d'action d'avoir été confrontés à certains de ces problèmes de façon plus précoce que ce que les congrès confédéraux ne le laissent entrevoir. En attirant notre attention sur les limites de notre échelle d'observation. Une rapide incursion dans les archives de l'USRP vient conforter cette hypothèse.

Quant à madame Giroud qui ne pense aux femmes qu'à travers l'aversion qu'elle semble éprouver pour les hommes, elle a bien mérité de la confiance que lui accorde la droite et la patronat »

¹⁹ Intervention au 38^e congrès

²⁰ Programme d'action adopté par le 38^e congrès, p. 459. Les guillemets qui soulignent qu'il s'agit là de termes empruntés sont dans texte.

²¹ sous la direction de Jean-Louis Moynet, également en charge des questions économiques, du Plan, du centre confédéral d'études économiques, du mouvement coopératif et de la CES. Ce secteur demeure inchangé au 39^e congrès.

²² Cet intérêt est attesté par la présence dans les archives de l'IHS de deux dossiers contenant des coupures de presse et de documents divers dont plusieurs rapports de la section « cadre de vie » du CES et certains documents européens ayant trait à au logement, à la géothermie, aux espaces verts, etc. Ces dossiers ne sont pas mentionnés dans l'inventaire des archives Schaeffer réalisé pour l'IHS par Barbara Prost mais la mention manuscrite « Schaeffer » apparaît sur plusieurs des coupures de presse.

En région parisienne, la création du district et la territorialisation de certains problèmes incitent les organisations syndicales à des adaptations précoces (sous l'espèce de la décentralisation et de la régionalisation) qui nécessitent et permettent de penser en termes nouveaux la question de l'interprofessionnel et de ses champs d'application (ou de construction). En 1967 ; dans une lettre portant sur le rôle de l'Union régionale qu'il adresse aux secrétaires généraux des UD, Jean Dréan souligne, ainsi, les problèmes inédits posés par l'existence du district : « il s'agit là de grands problèmes sociaux communs à toute la région : transports, logements, emplois, équipements sociaux. Sans sous-estimer l'action qui doit se développer au niveau des départements et des industries, nous sommes en face d'une orientation d'ensemble de la région parisienne, orientation contenue dans le schéma directeur de la région parisienne »²³. Cette approche globalisante par le territoire se retrouve à l'œuvre dans le cadre de la préparation du 1^{er} congrès (janvier 1969) qui souligne la nécessité d'une orientation régionale et d'un véritable programme régional dès lors que « le prochain referendum devrait aboutir à un renforcement de la mainmise du pouvoir central et, par voie de conséquence, des monopoles sur l'ensemble de la région »²⁴. Si les champs d'action désignés comme prioritaires (logements, transports, équipements sociaux...) sont sensiblement ceux là même qui retiennent l'attention des 36^e ou 37^e congrès, du moins sont-ils appréhendés au prisme de l'espace et des acteurs qui désormais l'organisent, soit une approche territoriale présentant un caractère plus englobant. L'existence (ou plutôt l'émergence) d'une échelle et d'un cadre d'action inédits au regard de l'histoire du syndicalisme français contribuent d'évidence à dessiner de façon précoce des espaces de novation nécessaire, en terme de réflexion à tout le moins²⁵. La réforme de 1972 et la mise en place des CESR vaut à un nombre accru de militants de la CGT de se trouver d'être confrontées avec cette approche territorialisée du social²⁶. En 1972, le programme d'action confédéral soulignait que « la lutte revendicative visant à améliorer la vie de travail dans le cadre de l'entreprise et de la profession [doit] trouve[r] un prolongement nécessaire dans l'action à mener pour l'amélioration de ce « cadre de vie » et son adaptation aux besoins actuels des travailleurs »²⁷. Trois ans plus tard, il précise que « les syndicats [doivent avoir] leur mot à dire à l'échelon local, départemental ou régional sur les équipements collectifs nécessaires à la population »²⁸, en prenant acte d'une approche plus territorialisée. Sans que bilan dressé en vue du 40^e congrès n'enregistre pourtant des initiatives confédérales de premier plan sur ces questions du « cadre de vie » telles que redéfinies par les précédents congrès²⁹.

Le 40^e congrès : l'affirmation d'une nécessaire initiative syndicale.

La rupture des négociations pour l'actualisation du programme commun de gouvernement et l'échec de la gauche aux élections de 1978 modifient singulièrement la donne. Les solutions

²³ AD 93, 49 J 37, lettre du 30 janvier 1967

²⁴ AD 93, 49 J 37, Quelques réflexions sur l'activité de l'UR depuis notre congrès, janvier 1969

²⁵ En 1969, ses limites sont reconnues par le document cité ci-dessus: « il ne semble pas que nous ayons beaucoup progressé sur les aspects régionaux de notre travail ».

²⁶ Un document de 1983 conservé dans un des cartons « cadres de vie » de l'IHS évalue à 192 le nombre de militants de la CGT siégeant dans les 22 CESR. Le 40^e congrès invite à promouvoir une politique régionale.

²⁷ Programme d'action adopté par le 38^e congrès, p. 452. Les guillemets propres à souligner qu'il s'agit là de termes empruntés sont dans texte.

²⁸ Programme d'action, 39^e congrès page 619.

²⁹ Le rapport d'activité publié par *Le Peuple* (n° 1044) mentionne un colloque (février 1978) sur « la Santé c'est la vie, défendons la avec la CGT », le rassemblement national du 25 mai 1975 contre la réforme Haby. Le document de juin 1976 « CGT et l'enseignement », des journées « Pour le développement du sport à l'entreprise » et, en 1978, une rencontre avec les créateurs et professionnels de la culture.

politiques alternatives globales dont la CGT (et d'autres avec elle) s'étaient réclamées paraissent s'éloigner tandis que la crise qu'on avait crue conjoncturelle s'installe et se complexifie en mettant à mal les logiques keynesiennes demeurées à l'œuvre dans le programme commun de gouvernement. Cette conjoncture nouvelle pèse singulièrement sur le 40^e congrès de la CGT, au regard même des questions qui nous retiennent ici. L'affirmation d'une nécessaire « resyndicalisation » de l'action et ce qu'elle signifie de distance au regard des solutions politiques, hier prévalentes, incitent la confédération à souligner les responsabilités qui lui incombent face à « la crise de la société », qualifiée comme telle par le document d'orientation qui décrit ses manifestations³⁰ et la délinquance ou l'insécurité en « maladies de société » ou de « fait social »³¹. Dans un entretien qu'il accorde aux *Echos*, peu avant, Georges Ségué doit se défendre de l'accusation d'économisme³². Ce soupçon d'économisme plane pareillement sur certaines des contributions à la tribune de discussion. « Que trouve-t-on au niveau de nos syndicats d'entreprises, écrit ainsi Didier Combrey, du centre d'essai de Saclay : de beaux et complets cahiers de revendications où pratiquement chaque travailleur peut retrouver sa plus « petite » revendication jusqu'à la revendication nationale. Mais il est un point commun à ces revendications c'est qu'elles sont, dans leur ensemble, d'ordre professionnel. Or, de nos jours, notamment dans les grands centres urbains, quelles sont les aspirations des travailleurs. La première et qui fait largement l'unanimité, c'est de vivre mieux [...]. S'il est vrai que sur les revendications professionnelles nous sommes pour beaucoup de travailleurs les meilleurs défenseurs de leurs intérêts, cela apparaît moins évident sur la défense du cadre de vie, de tout ce qui touche à la qualité de la vie. Or il est une réalité pour les travailleurs, c'est que la vie de tous les jours n'est pas coupée en tranches. Une tranche pour la vie professionnelle, une tranche pour la vie en dehors de l'entreprise. Pour les travailleurs, les retombées de la politique d'austérité du gouvernement et du patronat se ressentent dans tous les domaines : à l'entreprise, certes, à la ville mais aussi dans les transports, le logement, le sport et la culture ». Et d'attirer l'attention sur le fait que bien des établissements ont mis en place un nombre croissant d'organismes et d'hommes dont la tâche unique est de se saisir de ces problèmes en signifiant par là même la nécessité d'une contre offensive syndicale dans le cadre de l'entreprise, sur les questions du cadre de vie y compris³³.

Certaines contributions vont jusqu'à s'en prendre au productivisme. Peut on « regretter la pollution et certaines atteintes au milieu naturel » sans « condamner la société de consommation et rejeter le recours au nucléaire »?³⁴ « Sommes nous vraiment capables d'imposer un nouveau modèle de société » quand nous sommes « marqués par la religion du travail [...] y compris dans notre morale personnelle et familiale »³⁵ ?

Le document d'orientation accorde une place sans précédent à la question de l'environnement. Il prend acte de ce que « le développement industriel *actuel* gaspille les ressources naturelles, dégrade les conditions écologiques, met en cause la qualité de la vie et

³⁰ 40^e congrès, *Le Peuple*, 1-15 août 1978, « les conséquences de la politique actuelle. La crise de la société » : « Toutes les difficultés, les problèmes nombreux du cadre de vie liés aux conditions de travail tendent à généraliser la fatigue permanente, à multiplier les cas d'inadaptation et les troubles de la personnalité »

³¹ Ibidem : « A travers les difficultés matérielles de la vie, la crainte du lendemain, la montée indéniable de phénomènes de violence et d'une délinquance qui exprime les maladies de la société, le sentiment d'insécurité devient un fait social ».

³² Georges Ségué déclare aux *Echos* : « nous ne visons pas à assurer le bonheur économique mais le bonheur tout court pour tous les travailleurs ». cité par Chapriot, syndicat des capitaines et officiers de la marine marchande, dans la tribune de discussion, *Le Peuple*, n°1047.

³³ *Le Peuple*, n°1047.

³⁴ Ibidem. Section direction régionale des Affaires sanitaires et sociales pays de Loire. L'intervenant regrette que ce débat ait été escamoté lors du congrès de l'UD.

³⁵ Ibidem. Contribution de Chapriot.

crée de réels dangers pour les travailleurs, la population, l'environnement »³⁶ et impute à cette « prise de conscience » et à ces « aspirations » que « la vie associative [ait pris] une dimension nouvelle ». Il affirme, en conséquence, la volonté de la CGT d'agir dans ce même domaine pour « contribuer à donner plus de force et une orientation plus claires aux luttes pour le cadre de vie »³⁷. Il s'agit donc, clairement, de (re)prendre l'initiative³⁸. Le programme d'action débattu et adopté se propose, de fait, d'améliorer « la qualité de la vie au travail » mais également « la qualité de la vie sous tous ses aspects ». Jacqueline Lambert, son rapporteur, tient à souligner ses novations concernant « ce qui a trait à la qualité de la vie, à la formation des jeunes, à ces problèmes qui se posent en termes de plus en plus aigus et qui correspondent à des besoins nouveaux, à des exigences nouvelles, c'est à dire, plus concrètement, ce qui doit nous permettre dorénavant d'être mieux armés pour être plus présents sur un terrain que nous avons encore, faute de moyens et de temps, laissé quelque peu inoccupé et donc, quelques fois, accessibles à d'autres »³⁹. Non sans admettre le retard qu'il s'agit de combler.

De premiers effets sont rapidement perceptibles.

Le « cadre de vie » est introduit dans l'organigramme du bureau confédéral (où il se substitue au « logement ») (Jacqueline Lambert). Il relève toutefois d'un secteur distinct de l'enseignement (Allamy), de l'ensemble culture, sports, enfance, CE (Mascarello) et de l'environnement (Moynot). L'année suivante, la CGT enrichit son écosystème d'une association nouvelle sous l'espèce d'Indecosa-CGT pour pouvoir agir plus d'efficacement dans les domaines de la consommation, de l'environnement et du cadre de vie⁴⁰. En février 1981, la confédération et la fédération nationale de la construction organisent un colloque sur le logement et le cadre de vie en se réclamant d'un « syndicalisme à dimension de la vie ». « La CGT tout entière, pour répondre à sa mission doit prendre en charge non seulement les revendications liées directement à la vie au travail mais également toutes les revendications de la vie dans la société, déclare le document qui en émane. Le logement ne doit plus être considéré comme une affaire personnelle que le travailleur règle comme il peut. La CGT ne peut rester indifférente aux conditions et à la qualité de logement des travailleurs »⁴¹. Et de souligner à la fois le caractère décisif de la lutte à l'entreprise et l'importance des UL et des UD « [pour] donner toute la dimension souhaitable à cette lutte pour des logements en nombre suffisant, de qualité, à proximité du lieu de travail et obtenir des financements principaux de l'Etat.

³⁶ 40^e congrès, document d'orientation, *Le Peuple*, 1-15 août 1978.

³⁷ Ibidem.

³⁸ Ibidem : « Défenseurs du milieu de travail, les militants de la CGT doivent se placer de plus en plus à l'initiative des luttes pour l'amélioration des conditions de vie ». (souligné dans le texte).

³⁹ 40^e congrès, p. 391.

⁴⁰ En 1959, la CGT n'est pas associée à la création de l'organisation générale des consommateurs primitivement appuyée par la CFTC, la CGT-FO et al CGC. La CGT entend se faire reconnaître comme organisation des consommateurs. Devant l'opposition des pouvoirs publics, elle crée cette association en 1979.

⁴¹ *Courrier confédéral* n°469 (spécial), 12 mai 1981. « Colloque national sur le logement et le cadre de vie : développer l'action pour le droit au logement, pour un cadre de vie répondant aux liaisons des hommes ». Cf également *Le Peuple*, n°1104-1105 : « il faut que les travailleurs sachent que le logement, le cadre de vie qui entrent dans une proportion non négligeable dans ce qu'on appelle la qualité de la vie sont aussi de la responsabilité syndicale. En fonction du caractère global et de sa dimension de l'exploitation à notre époque, le syndicalisme se soit d'élargir le champ de ses interventions. Il convient à cet égard de prendre en compte les revendications qui découlent de la vie au travail mais également celles qui proviennent de la vie en dehors de l'entreprise dans la ville et dans la société : la maternité, l'enseignement, la formation professionnelle, la santé, les problèmes d'énergie, le logement, le cadre de vie sont autant de questions qui engagent la compétence et la responsabilité syndicale. Proposer une stratégie d'action qui ait une dimension de réponse globale et qui, en même temps, s'attaque et apporte une réponse concrète à chaque problème ».

Après mai 1981 : nouveaux champs d'action, concurrences nouvelles.

La victoire de François Mitterrand et ses conséquences premières élargissent les assises institutionnelles de l'implication syndicale sur ces questions mais rend aussi bien plus aiguës les contradictions qui s'y expriment.

La loi du 2 mars 1982 relative aux libertés des communes, des départements et des régions, la Commission Dubedout pour le développement social des quartiers (qui constitue une tentative de réponse aux émeutes advenues durant l'été 1981 dans le quartier des Minguettes⁴²), la délégation à l'Economie sociale qui ouvre à certaines associations de nouveaux champs d'action, le ministère du Temps libre, etc., contribuent à redessiner les cadres de l'intervention publique sur la question du « hors travail » ou du « cadre de vie ». La CGT prête la plus grande attention à ce que cela peut signifier d'opportunités nouvelles mais aussi bien de handicaps.

Un exemplaire du (projet de?) décret d'application relatif aux nouveaux domaines d'intervention des collectivités locale conservé dans les archives de l'IHS porte, ainsi, en marge de l'article 38 (« il est institué un conseil départemental de l'habitat qui se substitue à l'ensemble des comités et conseils existant en matière de logement ») la note manuscrite suivante « il y faut les organisations syndicales (pas otages) . Le décret va-t-il le prévoir ? » et, en marge de l'article 50, (« des décrets déterminent les conditions démocratiques dans lesquelles est assurée la représentation auprès de l'autorité chargée de la gestion des aérodromes, des ports maritimes et fluviaux et canaux [...] des collectivités locales intéressées et notamment celles qui participent au financement)) « la représentation des salariés »⁴³. La CGT (et ses organisations concernées) s'investissent, peu après, dans la Commission Dubedout qualifiée de « tremplin pour notre lutte revendicative sur le cadre de vie »⁴⁴. Elle juge sa démarche positive « dans le sens ou il est entendu que le développement social des quartiers passe non seulement par une action en direction du logement mais aussi des infrastructures (équipements) en liaison étroite avec la question de l'emploi »⁴⁵.

Mais cette même note qui se félicite de ces orientations s'inquiète du rapport des forces que les pouvoirs publics entendent y faire prévaloir et du rôle qu'ils accordent, à telle fin, au « mouvement associatif ». Elle constate que les « forces réformistes [sont] majoritaires et souligne « la volonté des responsables de la commission de privilégier, de développer et de l'appuyer sur le mouvement associatif »⁴⁶. Et de poursuivre : « Traversé essentiellement par le courant réformiste, le mouvement associatif peut être le relais concret sur le terrain des orientations du pouvoir socialiste. Il existe une tentative de soustraire à certaines administrations (donc au secteur public) leurs compétences pour les confier aux associations. Cette démarche s'inscrit dans une orientation gouvernementale tendant à faire prédominer le mouvement associatif comme masse et terrain de manœuvre au service d'intérêts politiques sociaux-démocrates. Force est de constater que dans la mise en place des commissions locales, particulièrement dans les municipalités à direction socialiste, il y a volonté de privilégier la présence d'associations d'obédience socialiste, de favoriser directement ou indirectement la CFDT et de faire obstacle à la présence de la CGT et d'associations progressistes »⁴⁷

⁴² Ces événements sont évoqués dans la tribune de discussion du 41^e congrès par le bureau syndical de l'OPAC du Rhône . *Le Peuple*, n° 1134, 1-12 juin 1982.

⁴³ Archives de l'IHS, Cadre de vie, logement, quartiers, urbanisme.

⁴⁴ Ibidem Note du secteur social, 9 juin 1982.

⁴⁵ Ibidem

⁴⁶ le membre de phrase entre guillemet est en capitales et encadré dans le texte.

⁴⁷ Même constat dans la contribution de Roland Foucard responsable du Tourisme social, à la tribune de discussion du 41^e congrès. *Le Peuple*, n°1130, 11-24 avril 1982 : « C'est parce que nous ne nous sommes pas attachés à ces questions avec tout l'intérêt désirable que le patronat d'un côté et le courant réformiste syndical de

La CGT réagit en affirmant ce qui fait la spécificité d'une démarche qui entend penser en termes non exclusifs les relations entre productivité, travail et « cadre de vie ». Elle dit ainsi vouloir « englober tous ces aspects [que sont] l'emploi, le niveau de rémunérations, les qualifications, les moyens sociaux-culturels constants »⁴⁸, éviter de séparer « les notions du temps de travail ou du temps de hors travail que certains dénomment le temps libre pour justifier toutes les opérations et les manœuvres visant à se saisir les syndicats et organismes élus de leurs propres responsabilités »⁴⁹.

Ces tâches qui requièrent à la fois l'expertise et « des actions de masse » confèrent aux organisations syndicales des responsabilités accrues. A certaines plus qu'à d'autres. Il en va ainsi des UL, qualifiées de « maître d'œuvre », s'agissant de la Commission Dubedout, « de par la place qu'elle[s] occupe[nt] dans la cité »⁵⁰. Non sans poser des problèmes de formation des cadres, perceptibles dans la multiplication de stages, s'agissant en particuliers des CIL⁵¹. Une note du secteur social consacrée à la commission Dubedout reconnaît que « la nécessité de mener notre activité en englobant tous ces aspects⁵² » constitue un surcroît de travail mais estime qu'elle peut « permettre à des syndiqués de s'engager davantage dans l'activité syndicale ». Elle y voit un autre avantage dont l'énoncé révèle combien les questions du cadre de vie sont demeurées jusqu'alors le fait des directions ou des spécialistes qui doivent à leur profession ou aux responsabilités qui leur ont été confiées d'avoir dû s'y impliquer : « Cela est vrai également pour les militants qui ont le sentiment d'être isolés du mouvement syndical du fait de la « spécialisation » de leurs tâches ou mandats. (administrateurs CGT des Comités interprofessionnels du logement (CIL), membres des commissions logement des CE, etc.). Ils forment un potentiel militant important qui peut contribuer grandement à l'activité des UL, UD ». ⁵³ Le nombre, limité, des interventions qui abordent ces questions à l'occasion des congrès ou de leur préparation en est une confirmation.

La CGT recompose simultanément quelque peu son écosystème syndical. Elle fait en sorte d'être plus directement partie prenante dans les orientations de Tourisme et travail⁵⁴ et s'implique au plus niveau dans la création du Mouvement national de lutte pour l'environnement (dont elle est un des membres fondateurs) ; en se réclamant là encore d'une spécificité d'approche : « l'initiative pourrait paraître hasardeuse ou la simple copie de multiples associations qui s'occupent d'environnement, de cadre de vie, d'écologie. En réalité, ce congrès constitutif peut marquer un tournant du fait de l'intervention concrète et

l'autre ont accaparé pour la plus grande part la gestion des fonds sociaux qui sont alimentés par la plus value produite par la classe ouvrière [sic] ».

⁴⁸ Archives de l'IHS, Cadre de vie, logement, quartiers, urbanisme. Note du secteur social, 9 juin 1982 sur la Commission Dubedout,

⁴⁹ Roland Foucard responsable du Tourisme social, contribution à la tribune de discussion du 41e congrès. *Le Peuple*, n°1130, 11-24 avril 1982.

⁵⁰ Archives de l'IHS, Cadre de vie, logement, quartiers, urbanisme. Note du secteur social, 9 juin 1982. Souligné dans le texte : « Dans les commissions locales, nous y engageons en exigeant une place correspondant à notre poids réel dans la cité »

⁵¹ Plusieurs notes conservées dans ce dossier font état de stages et journées d'études en direction des militants délégués dans les CIL.

⁵² I Archives de l'IHS, Cadre de vie, logement, quartiers, urbanisme. Note du secteur social, 9 juin 1982, Souligné dans le texte

⁵³ Ibidem. Ce même sentiment de marginalisation s'exprime dans la contribution de Roland Foucard, responsable du Tourisme social, à la tribune de discussion du 41e congrès. Il se félicite que le congrès accorde à l'économie sociale la même importance qu'aux questions du chômage, du pouvoir d'achat et des droits nouveaux pour les travailleurs et ajoute : « C'est pour notre mouvement syndical une indication qui doit nous conduire à corriger une certaine tendance à séparer les tâches qualifiées ou considérées comme nobles de celles qui concernent la culture, l'information, la communication mais aussi la mutualité et le tourisme social », *Le Peuple*, n°1130, 11-24 avril 1982.

⁵⁴ Sylvain Pattieu, op. cit.

massive des forces du travail en alliance avec tant d'autres organisations et associations à qui il est largement ouvert dans le respect de leurs opinions pour la nature de son environnement donc de son devenir et de celui de la société »⁵⁵

La diversification revendiquée du champ d'action syndicale va, de ce fait, de pair avec une diversification des acteurs concernés : hier les CE et les associations constitutives de l'écosystème syndical⁵⁶, désormais, à leurs côtés mais sur d'autres terrains et d'autres modes, de nouvelles associations, les UL, les UD, les UR et certaines fédérations qui doivent à leur champ de compétence de se trouver plus directement impliquées (ainsi l'énergie, le bâtiment, l'équipement). Un travail infiniment plus fin que ne l'est cette première approche serait nécessaire pour comprendre comment leurs actions, menées à différentes échelles s'entrecroisent et s'interpénètrent (ou demeurent cloisonnées)⁵⁷.

La commission confédérale du cadre de vie.

Dans le rapport qu'elle prononce devant le 41^e congrès au nom de la commission du programme d'action, Jeannine Marest tient à souligner la présence d'un sous-chapitre consacré à l'économie sociale, sous ses trois aspects : mouvement mutualiste, mouvement coopératif, mouvement associatif « qui vont prendre une place de plus en plus grande dans la vie sociale de notre pays et qui nous posent de grandes responsabilités ». Elle attire également l'attention sur le sous chapitre « améliorer la qualité de vie » qu'elle inscrit dans le droit fil des novations du 40^e congrès, n'était la place nouvelle qu'il accorde à la santé. L'organigramme du bureau confédéral enregistre ces légers recadrages. L'enseignement, le cadre de vie, le logement et l'environnement sont désormais intégrés dans un seul et même secteur placé sous la responsabilité de Lydia Brovelli. Le sport et la culture demeurent liés aux CE (Jeannine Marest) et la santé au social et la protection sociale (Thérèse Poupon), sans modifications en 1985.

Le 23 mars 1983, le bureau confédéral met la question du « cadre de vie » à son ordre du jour : « Le cadre de vie représente un enjeu de classe réel, déclare Lydia Brovelli dans le rapport qu'elle y présente. L'objectif que nous poursuivons est de créer les conditions de vie industrielle et collective permettant à chacun de développer et de faire s'épanouir toutes ses facultés. En ce sens la prise en compte des questions du cadre de vie en termes de lutte dans l'activité revendicative est une des responsabilités nouvelles qui nous incombent »⁵⁸. Elle annonce la création d'un secteur d'activité de la CGT propre au cadre de vie qui devra permettre de couvrir « un champ d'activité jusqu'ici délaissé par le mouvement syndical ou dans lequel nous n'intervenons que ponctuellement »⁵⁹. La commission confédérale du cadre de vie voit effectivement le jour plus d'un an plus tard, le 11 octobre 1984. Pour la première fois de son histoire, la CGT fait ainsi du cadre de vie un secteur particulier, au même titre que les autres secteurs confédéraux. Dans son rapport introductif, René Dejardin l'inscrit dans la filiation des initiatives rappelées dans les pages qui précèdent. Il réitère ces inquiétudes à

⁵⁵ *Le Peuple*, n°1122. Le mouvement est fondé en novembre 1981.

⁵⁶ Frank Georgi, René Mouriaux, « écosystèmes syndicaux et complémentarité », in Danièle Tartakowsky, Françoise Tetard (dir), *Syndicats et Associations. Concurrences ou complémentarités*. Presses universitaires de Rennes, 2006

⁵⁷ Sous réserve d'une lecture plus approfondie que la notre, cette question du « cadre de vie » ou de la « qualité de vie » paraît avoir été ignorée des différentes histoires de la CGT. Une exception in René Mouriaux, *la CGT*, éditions du seuil, 1982 qui leur consacre 2 pages, pp.170 -171.

⁵⁸ *Le Peuple* N° 1157, 16-30 juin 1983 : le rapport dresse un état des lieux de toutes les instances auxquelles la CGT est associée : commission Dubedout, logement, environnement, conseil national du bruit, comité de sûreté des installations classées, haut comité de l'environnement.

⁵⁹ *ibidem*

l'égard d'un certain mouvement associatif⁶⁰ et souligne une nouvelle fois que l'engagement confédéral sur un tel terrain constitue une exigence : « Ce n'est pas un gadget. L'évolution même de la société nous oblige à répondre aux interrogations. Cette réponse sera ou ne sera pas syndicale selon la qualité de notre activité ». Avec, si l'on compare aux interventions antérieures sur ces questions, un accent mis sur la nécessité de sortir du ponctuel et d'ancrer ce secteur de lutte⁶¹ à l'entreprise, en le concevant en n'y voyant pas une activité « réservé[e] aux spécialistes et aux experts mais nourri[e] de l'expérience, de l'écoute de la syndicalisation ». La faible place consacrée à ces mêmes questions dans le 42^e congrès suffit toutefois à attester que cette tardive appropriation, toujours teintée de défensive, s'est opérée quelque peu à contre temps. Les réorientations radicales qu'opère le gouvernement à partir de 1983-984 ne privent aucune des questions soulevées de leur pertinence mais tendent à redéfinir les priorités. Cependant que le syndicalisme en crise éprouve de plus en plus de difficultés à satisfaire à sa « besogne quotidienne » et dès lors, a fortiori aux tâches qui le sont moins et que la mondialisation ouvre de nouveaux champs de concurrence ou de complémentarités entre certaines associations constituées à d'autres échelles sur les questions environnementales et le mouvement syndical.

La conscience d'une nécessaire appréhension globale de l'environnement social s'est amorcée dès avant 1968 dans certains secteurs très spécifiés dont l'USRP. Sans pour autant produire immédiatement des effets notables. La prise en charge de ces questions s'opère ensuite sur un double mode. « Depuis des dizaines d'années, des centaines de militants se sont investis dans le domaine de l'urbanisme, des transports, du logement, des conditions de travail, de l'environnement. Les fédérations ont depuis longtemps au travers de leurs congrès mis au point leurs proposition de lutte pour les faire aboutir » rappelle à juste titre René Dejardin lors de la réunion constitutive de la commission confédérale du secteur cadre de vie⁶², avec s'il fallait dégager une évolution caractéristique de la période qui nous a retenu un vraisemblable déplacement du centre de gravité de l'action des CE et associations « historiques » vers les UL, les UD et les UR, eu égard à l'assise territoriale des nombreuses institutions et commissions nouvelles auxquelles les organisations syndicales se trouvent alors associées. Mais cette indéniable prise en charge de questions dont certaines étaient étrangères à la tradition cégétiste s'opère aussi bien sous contrainte, avec, alors et alors seulement, un certain rôle des événements de 1968 ou plus précisément de leur suite. La CGT est prise à contre-pied par des organisations qui remettent en cause les fondements théoriques de sa démarche dont la valeur travail et la nécessité historique du développement des forces productives, la contraignant, en permanence, à la défensive. L'adoption du terme de « cadre de vie », hétérogène à son lexique et à ses cadres cognitifs, dit assez bien la difficulté qu'elle éprouve à intégrer deux démarches qui se fondent dans deux approches antagoniques du social.

⁶⁰ Archives IHS, CGT, commission du secteur cadre de vie, 11 et 12 octobre 1984 : « L'engagement de [certains] camarades au sein d'un tissu associatif divers [répond] aux aspirations nouvelles d'un mieux vivre ensemble.. mais [n'est pas] dénué de graves questions quant au dévoiement toujours possible du mouvement associatif en particulier dans le domaine de l'environnement. Sans esprit sectaire, mais sur la base de notre conception CGT, il s'agira d'aborder ce problème au sein de la confédération »

⁶¹ CGT, commission du secteur cadre de vie, 11 et 12 octobre 1984. Le terme souligné l'est dans le texte

⁶² CGT, commission du secteur cadre de vie, 11 et 12 octobre 1984.